PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Séance ordinaire - Mardi 4 août 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire de conseil de la municipalité de Kazabazua, tenue le 4 août 2026 à 19h au 26 chemin Begley (Centre communautaire), à Kazabazua.

Sont présents :	Monsieur	Gabriel Guertin	Maire
	Madame	Pamela Lachapelle	Conseillère
	Madame	Heather Quinn	Conseillère
	Madame	Tanya Gabie	Conseillère
	Monsieur	Damien Lafrenière	Conseiller
	Madame	Nicole Constantineau	Conseillère

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Gabriel Guertin.

Madame Wendy Waddell, assistante administrative, fait fonction de secrétaire de la séance.

---

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

0-1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Gabriel Guertin, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance, il est 19h.

0-2
MOT DU MAIRE

0-3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

KAZ - 2026-08-04-451

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Heather Quinn, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle,

ET RÉSOLU de renoncer au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision et d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

00 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

0-1 Ouverture de la séance
0-2 Mot du maire
0-3 Adoption de l'ordre du jour
0-4 Adoption des procès-verbaux
A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026
0-5 Période de questions et de commentaires

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100-01 Adoption des prélèvements bancaires
100-02 Adoption du registre des chèques
100-03 Adoption de la liste des comptes fournisseurs
100-04 Dépenses de la directrice générale
100-05 Dépenses du directeur du service incendie
100-06 Adoption du règlement 2026-056 – Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et délégant le pouvoir de dépenser et de créer un comité de sélection
100-07 Avis de motion – Règlement 2026-063 – Règlement concernant les événements spéciaux musicaux
100-08 Abrogation de la résolution KAZ-2026-02-06-410 – Utilisation du budget voirie
100-09 Abrogation de la résolution KAZ-2026-07-07-436 – Formation eau potable
100-10 Désistement de la Municipalité de Kazabazua au dossier 550-17-014096-257

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT ET COMMUNICATION

300-01 Événement de renforcement d'équipe – Employés et élus
300-02 Travaux acquisition sable et sel – Déneigement – Autorisation demande de prix et octroi de contrat

400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

400-01 Programme station de nettoyage d'embarcations – Aide financière – Autorisation de signature de la convention

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

600-01 Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

700 LOISIRS ET CULTURE

800 CORRESPONDANCE

800-01 Demande de contribution financière – Aux goûts du jour – Programme Panier de Noël
800-02 Demande de contribution financière – Cinéma de nuit

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

1100 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

0-4
ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

A- **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2026**

KAZ-2026-08-04-452

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Nicole Constantineau,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

0-5
PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

Une période de questions et de commentaires est tenue. Quelques personnes posent des questions ou émettent des commentaires.

100
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100-01
ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

KAZ-2026-08-04-453

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Nicole Constantineau,

ET RÉSOLU d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de juillet 2026, totalisant les montants suivants :

Description	Montant
Salaires nets	72 354.40$
Remises salariales provinciales	17 299.48$
Remises salariales fédérales	5 661.31$
Remises du RREMQ	4 394.33$
Remises Assurances collectives	6 579.09$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

100-02
ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

KAZ-2026-08-04-454

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Pamela Lachapelle et Heather Quinn ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière,

ET RÉSOLU d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de juillet 2026 totalisant un montant de 134 043.66 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

100-03
ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

KAZ-2026-08-04-455

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Pamela Lachapelle et Heather Quinn ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Heather Quinn,

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 juillet 2026 pour un montant de 80 228.43 $ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

100-04
DÉPENSES DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

KAZ-2026-08-04-456

IL EST PROPOSÉ par Nicole Constantineau, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle,

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses autorisées par la directrice générale pendant le mois de juillet 2026 pour un montant de 7 117.31$. Ces dépenses ont déjà été intégrées à la liste des comptes fournisseurs soumise pour approbation au sujet 100-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

100-05
DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

KAZ-2026-08-04-457

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière,

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses autorisées par le directeur du service incendie pendant le mois de juillet 2026 pour un montant de 632.94$. Ces dépenses ont déjà été intégrées à la liste des comptes fournisseurs soumise pour approbation au sujet 100-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

100-06
ADOPTION DU RÈGLEMENT 2026-056 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT LE POUVOIR DE DÉPENSER ET DE CRÉER UN COMITÉ DE SÉLECTION

KAZ-2026-08-04-458

ATTENDU QUE l'article **960.1** du *Code municipal du Québec* oblige la municipalité à adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires;

ATTENDU QUE les articles **961** et **961.1** du *Code municipal du Québec* prévoient les règles relatives à la disponibilité des crédits ainsi qu'à la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun de mettre à jour les règles administratives encadrant le contrôle et le suivi budgétaires, la délégation de certains pouvoirs de dépenser ainsi que la création d'un comité de sélection conformément aux dispositions législatives applicables;

ATTENDU QU'un avis de motion du règlement 2026-056 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et la délégation d'autorisation de dépenses a été donné le 13 janvier 2026;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 7 juillet 2026 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir reçu copie du Règlement numéro 2026-056 avant la présente séance, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Nicole Constantineau,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le **Règlement numéro 2026-056 intitulé « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et délégant le pouvoir de dépenser et de créer un comité de sélection »**;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'application dudit règlement;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

100-07
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2026-063 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX MUSICAUX

Il est, par la présente, donné avis de motion, par Nicole Constantineau, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2026-063, **Règlement concernant les événements spéciaux musicaux nécessitant un permis municipal**.

Le projet de règlement 2026-063 est déposé par la directrice générale.

100-08
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION KAZ-2026-02-06-410 – UTILISATION DU BUDGET VOIRIE

KAZ-2026-08-04-459

CONSIDÉRANT l'adoption séance tenante du règlement 2026-056 concernant la délégation de pouvoirs accordé à la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière,

ET RÉSOLU :

QUE la résolution KAZ-2026-02-06-410 soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

100-09
ABROGATION DE LA RÉSOLUTION KAZ-2026-07-07-436 – FORMATION EAU POTABLE

KAZ-2026-08-04-460

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution **KAZ-2026-07-07-436** autorisant l'inscription d'un employé municipal à une formation relative à l'exploitation d'un système d'alimentation en eau potable;

ATTENDU QUE des vérifications ont été effectuées auprès du ministère compétent relativement aux exigences réglementaires applicables au système d'alimentation en eau potable de la Municipalité;

ATTENDU QUE ces vérifications ont permis de clarifier que la formation visée par la résolution **KAZ-2026-07-07-436** n'est pas obligatoire dans les circonstances actuelles;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Heather Quinn, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal abroge la résolution **KAZ-2026-07-07-436 – Formation eau potable**;

QUE la Municipalité ne procède pas, pour le moment, à l'inscription de l'employé visé à cette formation, celle-ci n'étant pas requise selon les précisions obtenues du ministère;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

100-10
DÉSISTEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA AU DOSSIER 550-17-014096-257

Note au procès-verbal
Le maire, M. Gabriel Guertin, se retire de son siège à la table du conseil pour l'étude du présent point.
Le maire suppléant, M. Damien Lafrenière, assume la présidence de l'assemblée pour la durée des délibérations et de la décision relatives à ce sujet.

KAZ-2026-08-04-461

ATTENDU la poursuite engagée par la municipalité contre M. Gabriel Guertin et M. Patrick Legault devant la Cour supérieure dans le dossier 550-17-014096-257 en raison de l'empiétement d'une remise des défendeurs sur le chemin de la Gare-d'Aylwin;

ATTENDU QUE cette demande est contestée;

ATTENDU QUE les coûts élevés pour la municipalité de poursuivre à procès sont disproportionnés étant donné l'objet en litige;

ATTENDU QUE la municipalité décide de se désister de ce recours;

IL EST PROPORÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Tanya Gabie,

ET RÉSOLU :

DE DONNER instruction aux procureurs de la Municipalité de Kazabazua, Cain Lamarre S.E.N.C.R.L., de déposer un acte de désistement dans le dossier 550-17-014096-257;

D'AUTORISER le maire supplément, M. Damien Lafrenière, et la directrice générale et greffière trésorière, Mme Claudia Lacroix, à signer tous les documents requis aux fins des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET VOTANTS

Note au procès-verbal
Le maire, M. Gabriel Guertin, reprend son siège à la table du conseil et il reprend aussi la présidence de la séance.

200
SÉCURITÉ PUBLIQUE

300
TRANSPORT

300-01
ÉVÉNEMENT DE RENFORCEMENT D'ÉQUIPE – EMPLOYÉS ET ÉLUS

KAZ-2026-08-04-462

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de favoriser un climat de travail positif, la collaboration et l'esprit d'équipe au sein de l'administration municipale;

ATTENDU QU'il est souhaitable d'organiser une activité de reconnaissance sous la forme d'un dîner réunissant les employés des travaux publics, le personnel administratif ainsi que les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'une partie des coûts de cette activité sera assumée à même les revenus générés par la vente de métal usé appartenant à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Nicole Constantineau,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la tenue d'un événement de renforcement d'équipe sous la forme d'un dîner réunissant les employés des travaux publics, le personnel administratif et les membres du conseil municipal;

QUE les dépenses liées à cette activité soient autorisées conformément aux politiques financières de la Municipalité;

QU'UNE partie des coûts de cette activité soit financée à même les revenus provenant de la vente de métal usé appartenant à la Municipalité;

QUE James Schnob et Wendy Waddell soit autorisée à effectuer les démarches nécessaires à l'organisation de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

300-02
TRAVAUX – ACQUISITION DE SABLE ET DE SEL – DÉNEIGEMENT – AUTORISATION DE DEMANDES DE PRIX ET OCTROI DE CONTRAT

Sujet reporté à une prochaine séance.

400
HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

400-01
PROGRAMME STATION DE NETTOYAGE D'EMBARCATIONS – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

KAZ-2026-08-04-463

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté une résolution autorisant le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme Stations de nettoyage d'embarcations;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a confirmé à la Municipalité de Kazabazua l'octroi d'une aide financière maximale de **30 000 $** pour la réalisation du projet **« La santé de nos lacs = Notre priorité »**, pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028;

CONSIDÉRANT QUE le versement de cette aide financière est conditionnel à la signature d'une convention de subvention avec le ministère;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Pamela Lachapelle, **APPUYÉ** par Heather Quinn,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, **Mme Claudia Lacroix**, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Kazabazua, la convention de subvention ainsi que tout document nécessaire ou utile à sa mise en œuvre relativement au Programme Stations de nettoyage d'embarcations.

QUE la directrice générale soit également autorisée à accomplir toutes les démarches administratives requises afin d'assurer le respect des conditions de la convention et le suivi du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

500
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

600
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

600-01
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

KAZ-2026-08-04-464

ATTENDU QUE le conseil municipal entend modifier prochainement le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), notamment afin d'en revoir la composition;

ATTENDU QUE cette modification réglementaire n'est pas encore entrée en vigueur et que le règlement actuellement en vigueur demeure applicable;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure devra être analysée à très court terme par le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est nécessaire de constituer le Comité consultatif d'urbanisme conformément au règlement actuellement en vigueur afin d'assurer le traitement de cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Tanya Gabie, **APPUYÉ** par Nicole Constantineau,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal procède à la nomination des personnes suivantes à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), conformément au règlement actuellement en vigueur :

- Debora G. Chamberlain;
- Larry Molyneaux
- Sherry Pelletier;

QUE le représentant du conseil au sein de ce comité soit, la conseillère au siège 6, Madame Nicole Constantineau;

QUE ces nominations demeurent en vigueur jusqu'à leur remplacement ou jusqu'à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant la composition du Comité consultatif d'urbanisme, selon la première éventualité.

QUE le Comité consultatif d'urbanisme soit autorisé à se réunir afin d'étudier toute demande qui lui est soumise, notamment la demande de dérogation mineure en attente, et à formuler ses recommandations au conseil municipal conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

700
LOISIRS ET CULTURE

800
CORRESPONDANCE

800-01
DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – AUX GOÛTS DU JOUR – PROGRAMME PANIER DE NOËL

KAZ-2026-08-04-465

ATTENDU QUE la Municipalité de Kazabazua a reçu une demande de contribution financière de l'organisme Aux Goûts du Jour dans le cadre de sa campagne de financement visant le Programme Panier de Noël à l'échelle de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE cette initiative vise à soutenir les familles et les personnes vulnérables de la région en assurant la distribution de paniers de Noël de façon équitable et digne;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir les organismes qui contribuent au mieux-être de la communauté et à la lutte contre l'insécurité alimentaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Pamela Lachapelle,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accorde une contribution financière de **500 $** à l'organisme **Aux Goûts du Jour** afin de soutenir le **Programme Panier de Noël** pour l'année 2026;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à effectuer le versement de cette contribution conformément aux modalités applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

800-02

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – CINÉMA DE NUIT

Sujet à l'étude.

900
VARIA

1000
PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES

Une période de questions et de commentaires est tenue. Quelques personnes posent des questions ou émettent des commentaires.

1100
LEVÉE DE LA SÉANCE

KAZ-2026-08-04-466

IL EST PROPOSÉ par Heather Quinn, **APPUYÉ** par Tanya Gabie,

QUE la présente séance soit levée à 20h56.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Gabriel Guertin
Maire

Wendy Waddell
Assistante administrative